



AMERIQUE/SALVADOR - Appel des Evêques : « Rétablissez l'ordre constitutionnel altéré »

San Salvador (Agence Fides) – L'Eglise catholique au Salvador a demandé au Parlement l'annulation des élections des magistrats comme cela était prévu par une sentence afin de rétablir « l'ordre constitutionnel altéré » et a averti que la prise de fonctions « de fait » des juges a amené le pays à avoir deux Cours suprêmes de justice et deux Présidents de la magistrature, créant ainsi des incertitudes et des insécurités légales dans le pays.

La Conférence épiscopale du Salvador souligne dans sa déclaration que l'Assemblée législative doit obtempérer aux sentences émises par le Conseil de la Cour Constitutionnelle de la Justice (CSJ) qui a annulé, le 5 juin, les élections des juges ayant eu lieu en 2006 et le 24 avril 2012, ordonnant de nouvelles élections. Les Evêques ont demandé de choisir comme juges « des personnes qui répondent aux caractéristiques indiquées par la Constitution de la République ».

En ce qui concerne la prise de fonctions forcée de ces personnes, le communiqué souligne que « la situation ne fait qu'intensifier le conflit », « l'organe suprême de la justice étant menacé par le désordre en son sein, à cause de la prise de fonctions des juges dont l'élection a été déclarée inconstitutionnelle ».

L'Eglise s'était déjà exprimée à cet égard (voir Fides 02/7/2012) voici peu de temps. Le Président salvadorien, Mauricio Funes, a déclaré qu'il appellera les six partis politiques au dialogue afin de rechercher une solution définitive à la crise. L'opposition a fait état à la presse locale de son accord avec l'initiative de Funes. (CE) (Agence Fides 23/07/2012)

> LINKS

Document des Evêques (en espagnol): http://www.fides.org/spa/documents/Obispos_elsalvador072012.doc: